

Zeitschrift: Appenzellische Jahrbücher
Herausgeber: Appenzellische Gemeinnützige Gesellschaft
Band: 30 (1902)
Heft: 14

Artikel: Quellen zu einer Geschichte des appenzellischen Landhandels 1732-1735
Autor: Blatter, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-263969>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quellen zu einer Geschichte des appenzellischen Pandhandels 1732—35.

Herausgegeben von A. Blatter.

Aus dem reichen handschriftlichen Material, das unsere Kantonsbibliothek dem Geschichtschreiber jener bewegten Tage in den 30er Jahren des 18. Jahrhunderts bietet, veröffentlichte ich in der Folge das mir am wertvollsten scheinende. Außer dem 3. Teil von Walser's Appenzeller-Chronik (Trogen 1829) und drei kleineren Quellenpublikationen in den Appenzellischen Jahrbüchern (vergl. III 4, III 7, III 8), ist mir nichts im Druck Erschienenes bekannt. Auch die neben Walser umfangreichste und ebenso bedeutende Chronik des Landeshauptmanns Tobler in Rehetobel harrt noch der Publikation, und sie hätte eigentlich den Reigen meiner Arbeiten eröffnen sollen, da sie zur Feststellung des Tatsächlichen immer in erster Linie zu berücksichtigen sein wird. Da aber in jenen wilden Stürmen, wie bei jeder Entfesselung leidenschaftlicher Parteiwut das Tatsächliche, gesetzmäßig festgelegte oder historisch Gewordene so oft ignoriert, bewußt oder in Verblendung bei Seite geschoben, verdreht, übertrieben, gefälscht, verwirrt wird, und Stimmungen, Meinungen, „anonyme Kräfte“, in den tiefsten Falten des Herzens der Führer oder des Volkes, dem Einzelnen oft kaum bewußt, schlummernde Triebe, angeerbte Vorstellungen, Sympathien, Antipathien so oft die eigentlichen Triebräder der Geschichte sind, so lasse ich auf den folgenden Blättern zuerst einem Manne das Wort, der zwar nicht eine unparteiische Quelle ist und es auch nicht sein will, dessen Urteil aber vielleicht gerade deswegen um so charakteristischer und für den späteren, ruhig beobachtenden und von der Leidenschaft der Zeitgenossen freien Historiker wertvoller ist. In Briefen einem

vertrauten Freunde gegenüber gestattet man sich manchen offeneren und daher schärfer treffenden Ausspruch als in einem der Zensur unterworfenen Geschichtsbuch. Dr. Laurenz Zellweger, der Schreiber der nachfolgenden Briefe, steht zwar als Mitglied einer im Landhandel am meisten beteiligten und in der Folge auch am härtesten mitgenommenen Familie in lebhaftester Aktivität mitten in den Ereignissen, sodaß dies und das mit etwelcher Vorsicht aufzunehmen ist. Aber von dem zweifellos gebildetsten Manne im Lande, der mit den Koryphäen der Wissenschaft und Litteratur in jahrzehntelanger Verbindung steht, der sich auf andern Gebieten überall durch überraschend gesundes und originelles Urteil auszeichnet, der überdies den Verlust von Amt und Würde mit so viel Ruhe, fast Humor aufnimmt und das, was eine entehrende Strafe sein sollte, als eine längst ersehnte Befreiung von lästigem Joch auffaßt, der dann als lächelnder Weiser erhaben über dem Treiben des „Pöbels“ steht, von einem solchen philosophisch veranlagten Geist kann man doch erwarten, daß seine Neuerungen nicht durch Partei-
leidenschaft entstellt oder absichtlich verdreht seien.

Die Originale der Briefe befinden sich zurzeit auf der Stadtbibliothek Zürich, gehören aber unserer Kantonsbibliothek, die außerdem eine allerdings sehr fehlerhafte Kopie derselben verwahrt. (Mscr. 74). Ich drucke nur die auf den Landhandel bezüglichen Stellen ab und gebe die Orthographie möglich so wieder, wie Zellweger sie hat.

Im Anhang folgt eine Zusammenstellung der Neuerungen des Brieffschreibers über den Plan einer Geschichte des Landhandels, die unter dem Titel „Histoire des Ost- et Visigoths“, also mit verstellten Namen sc., um trotz der Zensur mit seiner Ansicht nicht hinter dem Berge halten zu müssen, von Zellweger veröffentlicht werden sollte und, wie man sieht, schon ziemlich weit gediehen war. Das Inhaltsverzeichnis in Brief Nr. 56 zeigt, wie interessant die Arbeit jedenfalls wäre und erweckt den Wunsch nach Wiederaufdeckung der Quelle. Nach-

forschungen danach sind aber leider bisher resultatlos geblieben, sodaß anzunehmen ist, der Verfasser habe in einem Anfalle seines „mauvaise humeur“ litterarischen Selbstmord begangen! Nach dem 8./19. Mai 1738 verlautet nichts mehr über das Werk.

A. Briefe von Dr. Laurenz Bellweger an J. J. Bodmer u. a. (1732—39).

Nr. 23. 7./18. März 1732. (an Bodmer.)

.... nous sommes en différence avec la ville de St. Gallen touchant les Péages, lequel alieno tellement les esprits les uns contre les autres, que je pense que si la licence du vieux tems regnoit encore dans notre Suisse, nous aurions déjà tiré l'épée.

Nr. 25. 22. Mai 1732 st. v. (an Bodmer).

.... Je m'en vais vous donner encor une nouvelle qui regarde ma petite personalité et qui est, que notre conseil législateur, composé à peu près de 100 bêtes, et qui est le premier souverain de notre Pays après la Landsgmeind, m'a donné voix et séance dans tous les conseils grands et petits, ordinaires et extraordinaires, ce qui ne laisse pas de faire honneur, si honneur y a.

Nr. 26 b. 2./13. Juni 1733 (an Bodmer und Breitinger).

J'espère que vous ne vous étonnerez point de mon long silence! les dangereux mouvements qui ont agité notre pays, et desquels l'issue est encore fort douteuse et incertaine, ne vous seront sans doute pas inconnus. Vous scavez aussi, mes chers amys, quelle part j'y prends ou plutôt que j'y dois prendre contre mon humeur, et que toute correspondance est dangereuse en tems de guere et de Revolte, ou que la lettre la plus innocente peut être interprétée en mauvaise part et au préjudice de son autheur, quand elle tombe entre les mains de ses ennemys et c'est donc là la raison (outre les affaires qui m'occupoient continuellement et sans aucun relache) qui m'a obligé de garder le silence jusqu'à présent.

Maintenant que les troubles commencent à s'appaiser quelque peu et que les affaires me donnent du relache, j'ai cru être de mon devoir de vous saluer comme étants du nombre de mes plus chers amys, de m'informer de votre état et de vous instruire du mien.

Depuis notre dernière Landsgmeind, dont les mehrs, comme vous scavez, ont été si favorables à nos adversaires, pour plusieurs raisons trop longues à déduire, j'ai voulu résigner ma charge de conseiller entre les mains du peuple de notre communauté, pour pouvoir être quittes des autres tout d'un coup. Mais le peuple n'en voulut rien faire et je fus confirmé unanimement dans les charges de conseiller et de sécrétaire de la communauté. Le 1 Juin je fus exclus du grand conseil pour quelque tems, sous prétexte que j'avois été député à Frauenfeld, et la même chose arriva aussi à 4 de mes Collegues sous le même prétexte, je renonçois alors une fois pour toutes à toutes les charges que la République m'avais confiées ou me pourroit confier à l'avenir, et je nommois actuellement 3 autres sujets pour mes charges de major, de Registrateur et d'Examinateur. Sur cela on élit un autre examinateur à ma place, et les deux autres furent laissées en suspens. Je vous jure, Messieurs, ma foy d'homme d'honneur, que je ne souhaiterois rien tant au monde, que de pouvoir quitter dans le tems présent tout genre de magistrature, pour n'être pas membre d'un corps tel qu'il est fait à présent des gens de néans, sans éducation ni instruction, des vieux débauchés, de Banqueroutiers ou qui sont en chemin de les devenir bientôt, et des grands Braillards qui ont le plus haut crié et fulminé contre l'article 83 du traité de Bade, occupent présentement les Postes les plus honorables et les plus honnêtes gens sont dans la boue. A Tuffe par exemple on a déposé 14 des vieux conseillers et on les a remplacé de la lie du Peuple. Je ne croy pourtant pas que cela pourra durer long tems, un Corps fieuvreux peut revenir en santé et un maniaque peut rentrer en son bon sens, mais en attendant les honnêtes gens doivent souffrir et si le coup est fait, qui

pourra le redresser! Les plus violents du parti dur veulent voir des têtes abatues, d'autres veulent épargner la vie, mais nous priver de tous les honneurs et biens; il y en a aussi qui souhaiteront fort que tout fût terminé à l'amiable, pour avoir une Paix solide. En tout cas nous sommes prêts à tout évènement, quoiqu'on m'ait offert une retraite sûre à Berne du côté des 2 amys. On nous veut persuader ici que les cantons Evangeliques, principalement Zuric et Berne, feront encore quelque coup à la Diète de Bade. S'il en est quelque chose, faites m'en part en confidence, je vous en prie. Je puis bien croire qu'en cas qu'on donnât quelque memorial au Parti dur, il deviendroit plus mol envers nous, qui croyons être entièrement innocens et avoir le droit de nctre coté. Ni le Landamme Zellweguer, ni mon père ni aucun autre ne veulent point se retirer ailleurs, se fiants en Dieu, à la justice de leur cause et à leurs bonnes consciences. Faxit deus, qu'à la fin tout soit terminé pour le Bien de notre Patrie commune. Je vous dois encor réponse à tous les deux, mes chers amys, mais j'ay égarés vos lettres, j'avais fait emporter tous mes papiers et mes meilleurs livres pendant ces tems de guere et je les ay caché dans une maison d'un homme du Parti dur (auquel j'avais fait service autrefois et qui s'est offert de me les garder) pour être sûr du Pillage ou de l'incendie. Je les ai fait rapporter il y a 14 jours, mais il ne sont pas encor en ordre, et c'est là la cause de l'égarement de vos lettres. Pour vous, Mr. Bodmer, je vous dois de l'argent pour plusieurs livres, envoyez m'en le compte, je vous en prie; je vous les payeray avant que les durs me depouillent jusqu'à la chemise (reverence à parler), quoiqu'à la vérité je n'en ay pas grande peur. Je suis tombé dans un Idiotisme terrible depuis nos troubles, il est de votre devoir à me redresser.

Mr. 28. 19 Februar n. st. 1734 (an Bodmer).

Rejouissez vous, mon cher amy, rejouissez-vous, vous dis-je et entonnez avec mes communs amy un Te Deum, accompagné d'une agréable Symphonie de verres et des

suffumigations de Tabac, car votre amy étoit mort et est ressuscité, il était perdu et a été retrouvé, il s'est desappenzellisé et est redevenu un Civis mundi, grace au bon destin et à ses ennemys, qui eux-mêmes lui ont oté les chaînes. En voicy l'histoire: je fus cité il y a quelque tems devant le grand conseil qui se tint à Herisau pour rendre raison de mes comportemens dans nos Troubles. En me rendant sur la maison du conseil j'y rencontrois une Troupe de paysans forte à peu près de 3 à 400 hommes, tous gens de néant (et) de la plus crasse Lie du peuple derrière la Sitteren, qui vouloient prescrire des Loix au magistrat; les gens quand ils me virent commencèrent à m'attaquer d'une manière assez rude de sorte qu'on fut obligé à me retirer par force d'entre leur pattes, et à me garder plus d'une heure durant dans la chambre ou le Conseil étoit assemblé et ou je sautois aussitôt que la porte s'ouvrit; Le Conseil délibéra à appaiser les paysans et conclût que chaque Capitaine eût à convoquer ses gens à leur imposer la paix par serments et à les faire retourner chez eux. Dans cette intervalle je voulois me retirer dans mon quartier, le Capitaine d'Herisau et le Landesweibel m'accompagnèrent, un jeune garçon me vit et me trahit. Alors toute cette Canaille me suivit avec des Huées et des cris que l'air en retentit. Mes compagnons (qui étoient le ministre et le capitaine zum Speicher, le Capitaine de Rechtobel, un de mes frères etc.) étoient fort en allarme, et les Femes de mon logis pleuroient, voyant cette maudite canaille à mes trousses, et moy je pensois étouffer de rire du beau cortège, voyant bien qu'ils n'osoient plus m'attaquer. Nous deliberâmes à nous retirer de nuit chez nous, mais on nous promit sureté toute entière, et les habitans du Bourg d'Herisau complotèrent à chasser de vive force cette canaille en cas qu'elle revint. Je comparu le lendemain à la pointe du jour devant le magistrat, on m'accusa d'une manière si forte, qu'il y avoit apparence qu'on me prit pour l'instrument le plus fort et le Factotum dans tout notre parti, et que sans moy les vieux chefs n'auroient pas poussé l'affaire avec tant de

vigueur, ni que notre parti auroit été rendu si fort sans mes discours et écrits etc. Je niois dans ma défense quelques faits qu'on m'imputa comme faux et je dis en general qu'ayant examiné à fond la cause et source de nos troubles, je n'aye pu rien trouver que le vieux magistrat ait fait ou traité au préjudice de notre pays et de la liberté du peuple, et que par consequent je m'étois cru obligé au vertu de mon serment de soutenir un bienfait que les 2 L. cantons Z. et B. nous avoient procuré par le traité de Baden, et d'appuyer le vieux magistrat au mieux possible, comme ayant agi en tout et partout ehrlich und redlich, gsichtig und richtig, et absolument rien innové dans l'ancienne forme de notre gouvernement, et qu'à l'égard de la Landsgmeind de Tuffe, elle avoit été conduit entièrement contre les lois fondamentales de notre pays etc.

Il y avoit beaucoup du pour et du contre trop longs à deduire et trop ennuyeux pour vous. Je vous conteray le tout de bouche. Je parlois avec chaleur et véhémence, quoique j'étois à jeun, étant un peu en colère, car outre que je ne voulois ni ne pouvois dementir mon caractère franc, je voulois absolument rendre temoignage à la vérité au risque d'être mis en prison; ma sentence porta que j'eusse à payer 100 Louisd'or dans la bourse publique dans un mois de tems, rendu incapable de regence 10 ans durant, et que j'eusse à remettre l'arsenal de Trogen dans son ancien état etc. Sur cela je me retirois dans une autre chambre pour attendre le sort de mes compagnons, mais un capitaine de notre parti me vint conseiller incontinent après de me retirer entierement d'Herisau, et c'est ce que je fis au grand Galop jusqu'à ce que je fus sur les Terres de l'Abbé. Je me demis ensuite volontairement des offices de ma communauté, quoique je n'obtins mon congé qu'avec peine. Ainsi me voici libre et plus libre que jamais. Nos affaires commencent cependant à prendre un autre tour peu à peu, et il y a apparence que nous aurons du changement à la prochaine Landsgmeind, mais il ne m'importe plus, je veux absolument demeurer ce que je suis à présent et je me mocque

d'un Esclavage specieux etc. Je ne scaurois cependant pas penetrer la politique du nouveau magistrat, qui en irritant toutes les meilleures familles du pays court risque d'être payé un jour au double. Nos gens ne font que rire de leurs punitions, l'un medite une vangeance, l'autre ne fait que me-priser et se mocquer du M.... Pour moy je me suis porté à un tel indifferentisme, que je pourois voir bouleverser tout de fond en comble, sans m'en soucier le moins du monde, mais je viendray vous voir l'été prochain, s'il plait à la dive fortune, ou j'auray tout loisir à vous parler de 1000 choses qu'on ne confie pas volontiers au papier, aussi bien vous prie-je de ne divulguer pas le contenu de cette lettre qu'entre nos amis.

Nr. 29. 18. III. 1734 (an Bodmer).

.... Je me suis resolu que pourvu que mes amys, surtout ceux de votre calibre, me gardent dans leur souvenir, amitié et bienveuillance, je me mocqueray de tout le reste du monde, je vois de plus en plus depuis que je suis rentré dans mon asseite (assiété) et liberté naturelle, ce que vaut un amy, et combien il y a plus de fond à faire sur un bon amy que sur une sotte et ingrate Populace, outre que c'est un vray plaisir à regarder pour le reste tranquillement les sots et ridicules mouvemens du vulgaire. (j'entends par vulgaire toutes les machines vivantes dont les organes sont mal ou pas bien disposés ou assortis, depuis le sceptre jusqu'à la houlette et depuis la Papauté jusqu'au Scherr-schleifer) au lieu que travailler jour et nuit pour le public comme un forçat et ou il n'y a au lieu des recompenses que des coups à gagner, doit mettre un homme en mauvaise humeur, principalement un homme de mon humeur, qui n'y prenois jamais du gout en aucune façon ni aux travaux publics, encore moins aux recompenses à present en vogue. Votre jugement sur mes juges m'a plu, et je voudrois de tout mon coeur le voir executé, mais il n'accommorderoit pas mes juges. Ils n'aiment pas les louisd'or en effigie, ils les veulent de poid, et c'est pour cette raison qu'on me les

a fait déjà payer aussi bien que mon père avec un rabat de 10 pour 100.

.... Dites-moi un peu s'il vout plait, que raisonne-t-on chez vous de nos troubles et des punitions éternelles de nos gens. Ces bonnes gens croyoint en defendant l'articles 83 pour le bien du pays, soutenir par là toute la cause Evangelique, les voilà bien récompensés à présent! Dites-moy aussi en confidence ce qui s'est passé à Baden dernièrement avec notre député, tant à l'egard d'une compagnie du pays pour l'empereur que d'autres incidens; nos adversaires sont morfondus depuis son retour.

Nr. 30. 16. April 1734 (an Bodmer).

.... Il faut qu'une maudite constellation règne dans ces contrées icy, puisque les plus honnêtes gens vont être dépouillés d'un argent dont ils scauroint bien se servir d'une manière plus delectable, mais n'importe. Un tems viendra que le D. ne sera plus le plus fort et que les honnêtes gens reprendront le dessus. Notre Landsgmeind se tiendra icy à Trogen et sera selon toutes les apparences fort inquiète.

Nr. 31. 29. Juni 1734 (an Bodmer).

.... Il s'en est peu fallu que je n'ay pris la resolution d'aller dans la Caroline et peut-être que je m'y résoudray encore, si les Recherches continues de notre parti dominant et les vexations de nos adversaires ne prendront point de fin.

Nr. 32. 22. Juli 1734 n. st. (an Bodmer).

.... Aussi me serois-je rendu d'abord en chemin, si un maudit Incident ne m'en auroit retenu. Une commission ordonnée par notre parti dominant a pris information sur plusieurs circonstances d'une affaire passée il y a déjà près de 2 ans, et dont le principal a été déjà agité devant le grand conseil. J'y comparus aussi et quoique j'ay seu me décharger d'une manière que les commissionnaires en parurent contens, je doute pourtant que je n'aye à compairoître encore

devant un grand conseil, qui se tiendra bientôt icy. Il faut donc que malgré moy et mes dents, je diffère mon voyage encore quelque tems. Nam si pondere quod nunc urget flecti nolumus fortasse frangemur. Un voyage chez vous nous passeroit pour une fuite dans ces circonstances du tems.

M. 41. 31. Dezember 1734 (an Bodmer).

Dimanche passé il s'est passée une affaire assez curieuse à Tuffe: vous scavez que notre magistrat à accordé une compagnie de 200 h. à la France, malgré les lois du peuple. Pour la lever on fit battre les Tambours dans plusieurs communautés, où l'on ne fit que boire, chanter, danser et faire le Diable à quatre. A Tuffe on poussa ce manège à un tel excès que le ministre (qui est de notre parti) fut obligé de tonner terriblement contre ces défauts. L'officier (qui est l'enseigne de la Compagnie et le même qui avait le premier tiré l'épée à la dernière Landsgmeind) qui entendit le prêche voulait braver le ministre en sortant du temple, marcha à la tête de ses soldats, accompagné des Tambours et autres musiciens etc. Les femmes lamentirent et le ministre fit de nouvelles remontrances, mais l'officier commanda aux musiciens de continuer. Sur ce 40 jeunes hommes pretendirent parler en maitres contre l'officier, et celuy cy aussi bien que son sergeant levèrent les bâtons pour en donner aux plus hardis, quand le peuple vit cela, plusieurs centaines d'hommes tombèrent sur eux comme la foudre, culbutèrent officiers, soldats et musiciens, mirent en pièces tous les Tambours et autres Instruments de musique, voulurent enfoncer les portes et les fenêtres de l'Hote du rendez-vous et dechirer le drapeau arboré au haut de la maison, mais le ministre leur fit inhibition, l'hôte qui voulut attaquer un des Conseillers déposé fut maltraité par les gens du parti dur et un homme qui parla en sa faveur eut la Tête tellement pelée qu'il ne luy resta plus un cheveux sur la tête et qu'il jetta les hauts cris. A Wald il y eut aussi des Coups donnés, icy à Trogen on agit avec plus de moderation, il n'y eut qu'un seul musicien jetté par terre; qu'en dites-vous?

Rv. 42. 2./13. Jan. 1735.

Mr. le Prof. B. vous aura dit sans doute ce que je luy ay mandé sub dato 31. Decb. touchant les Troubles de Tuffe. Voilà ce qui s'est passé depuis: quand l'enseigne de la Compagnie était rentré dans le cabaret, il dit, der pfarrer habe Teufelslügen geprediget wie ein anderer tausendfacher Dieb etc. ce que l'hôte luy confirma en ajoutant, qu'il prenoit cela sur luy et qu'il étoit tout prêt à en répondre, quand et où l'on voudroit etc. Cela fut rapporté au ministre, lequel fit mine de vouloir abdiquer sa cure à moins qu'on ne luy fasse satisfaction. Le peuple étant avisé de cela, s'assembla et envoya une députation à Troguen pour demander au Landamme A, ob Er wolle den Fähndrich beim Eyd ins Land bieten od. nicht? worüber er sich nur kurz erklären solle, et le Lande. dit que sa parole d'officier suffisoit. Ensuite il s'avisa autrement et dona le pouvoir ihm beim Eyd zu bieten; on ordonna là-dessus une commission composée de notre ministre Mr. le Doyen Zähner, Mr. W. zum Speicher, le Boursier Bruderer und Landsfähndrich Luz, qui s'assembla à Tuffe. L'enseigne y comparut, confesta le tout et demanda pardon qu'il l'obtint aussi en payant les frais; on cita ensuite l'hôte, celuy-cy confesta tantôt, tantôt il nia, tantôt il avoua seulement une partie, quelquefois il vouloit répondre devant le grand Conseil et enfin il fit tant des tours et des détours que l'affaire demeura en suspens, quoique la Commission avoit appellée encor à son secours le Landamme Altherr et qu'elle travaille 3 ou 4 jours durant; le Peuple qui s'étoit assemblé tous les jours par centaines pour appuyer les Demandes du ministre, étoit plusieurs fois sur le point de faire violence à l'Hôte et de piller sa maison, mais les conseillers déposés l'en empêchèrent et il étoit admirable à voir des gens qui ne nommerent notre Doyen que Traître, Käzer, Freiheitsdieb etc. il y a 1 et 2 ans, le conduire à présent en le tenant sous les Bras là où il y eut de la glace et l'appeler Père du Peuple; la même chose arriva au ministre zum Speicher ou à peu près, au lieu qu'on fit des menaces à d'autres qui sont du Corps Poli-

tique, quelques uns avouerent hautement que les aveugles recommencerent à voir d'un oeil et les Borgnes de deux yeux, le Landsfähndrich ou Statthalter Oertli deposé parla au nom du Peuple, assisté de 7 autres de 2 Partis; il n'y a que 30 ou 40 hommes dans cette communauté qui agissent contre le ministre, quelques uns de Gaiss et Bühler ont pretendu les assister, mais Hundwil & Urnäschen ont offert un secours de 6 à 800 hommes en cas de besoin, vous pouvez bien croire que Trogen, Speicher etc. ne manqueroient pas non plus; il n'est pas determiné encore si cette affaire sera porté devant le synode qu'il faudroit assembler pour cela extraordinairement, ou devant le conseil et le tems nous apprendra ce qui arrivera de tout cecy; généralement parlant le peuple est mecontent du magistrat pour les raisons suivantes: 1^o pour n'avoir pas mis en Execution tous les mehr qu'on avait fait à Tuffe et Hundwil. 2^o. pour avoir accordé une compagnie à la France avant le Renouvellement de l'alliance. 3^o. pour l'avoir accordée sans son consentement. 4^o. parceque l'Ambassadeur de France a nommé un des Freres du Landamme W. pour etre capitaine de cette compagnie conjointement avec Mr. Zürcher que le magistrat avoit nommé, ce que l'on regarde comme une Intrigue du Landa. et comme une affaire préjudiciable à toutes les Communautés vor der Sittren. 5^o. parceque personne n'ose plus dire son sentiment ouvertement sur des affaires qui regardent le Pays en general. 6^o. parceque le Landa. W. pretend ouvrir toutes les Lettres qui viennent de dehors, en vertu d'un Decret qu'il a obtenu du Senat, au lieu que c'etoit de tems immemorial du Ressort du Landa. en Regence. 7^o. pour avoir emmené d'icy les Archives et les avoir conduit à Herisau. 8^o. parceque Mr. W. entretient toujours correspondance avec l'Amb. et avec les Papistes etc. etc. etc. On se dit tout cela à l'oreille et l'on attend la Landsgmeind avec Impatience, il y a apparence que si Mr. W. et ses adherans ne scavent imaginer quelque nouvel expedient et faire jouer quelque nouvelle machine, il y aura infailliblement du changement à la Landsgm.

Nr. 43. 10. Febr. 1735 (an Bodmer).

.... Je dois vous avouer ma Faiblesse, que toutes les fois que j'ecris quelque chose touchant les affaires de ma Patrie, je suis en des angoisses terribles jusqu'à ce que je sçais mes lettres entre mains d'Amys, et quoiqu'il n'y ait rien de plus innocent que de mander des Faits historiques et publics a ses Amys, neanmoins notre Parti dominant ne le prend pas sur le même Pied que moy, c'est pourquoy... vous scavez ce que je veux dire, vestigia terrent; et veritas odium parit etc.

Nr. 45. 17. März 1735.

Vous me pardonnerez facilement mon long silence, Monsieur et tres cher amy, quand vous scaurez les maux de Tête que j'ay souffert depuis quelque tems, et les maux politiques que soufre notre pauvre Republique egarée depuis un si long tems, car quoique ma Personne n'y soit pas interessée directement, cela ne laisse pourtant pas de causer des Distractions et ce qui s'ensuit etc. Depuis ma derniere le ministre de Tuffe se presenta devant le petit conseil de Trogen et demanda une commission composée tant du corps Ecclesiastique que du Politique pour terminer l'affaire à l'amiable, ou bien qu'on eut à choisir quelques membres du Conseil pour entendre juridiquement les Temoins etc. Le petit Conseil renvoya l'affaire simplement devant le grand Conseil et nomma le jour et le lieu, où et quand il devoit s'assembler; le Doyen convoqua sur cela une Espece de Synode ou Conventum fraternum de tous les ministres du Pays, pour qu'on y puisse examiner si le M. de Tuffe avoit preché quelque chose contre les Loix de Dieu etc. ou non; les ministres vor der Sittren comparurent tous (c'est à dire les impartiaux) et de ceux hinter der Sittren pas un, ceux là donnerent unanimement Temoignage au dit M. qu'il avoit agi en tout suivant la Parole de Dieu etc. Le grand Conseil s'assembla ensuite à Herisau, et on y fit tant que le M. de T. fut fait defendeur à la place de Plaideur qu'il etoit auparavant et le cabaretier fut fait le Plaideur ou l'agresseur et par consequent mis en Etat de pouvoir produire des Temoins

contre le M. Son accusation porta que le M. avoit preché des mensonges en disant dass er biss in die spath Nacht ja biss nach Mitternacht jn s. Haus habe lassen tanzen, sauffen und andere Unfugen treiben etc. et c'est ce qu'il pretendit prouver par des Temoins, le M. repondit qu'il avoit preché dass der wirth biss in die spathe Nacht habe lassen tanzen (NB. les danses sont defendues chez nous surtout en Tems des Fêtes comme il etoit alors) ja biss nach Mitternacht allerhand Unfugen treiben et il s'offrit encore à presenter 2 hommes qui avoient actuellement dansé après minuit etc. Le magistrat decreta que le M. ne devoit plus precher à Tuffe jusqu'après le Synode (qui se tient après Pacques) mais qu'il pouvoit le faire partout ailleurs et ordonna une commission qui devoit se rendre à Tuffe pour entendre les Temoins du Cabaretier, avec Defense qu'aucun autre Homme n'eut à comparoître dans le Lieu du Rendésvous de la Commission, sous Peine d'une amande de fl. 10 pour chacun. Quand le Peuple de Tuffe entendit ce Decret, il devint comme furieux disant s'il etoit juste, qu'un ministre qui n'avoit rien fait que reprehender les Excès suivant la Parole de Dieu et les Loix du Pays, devoit etre suspendu tandis qu'un vil cabaretier pouvoit continuer son metier, 2^o que par ce Decret le magistrat avoit fait Infraction dans son Collatur-Recht etc. etc. il demande donc une Kirchhöre et lorsque le Capitaine la refusa, on le maltraita et l'on proceda nonobstant cela; cependant aucun des Capitaine ni des Conseillers ne voulut faire les Mehr, on obligea donc le sacristain à les faire, on y decreta que le ministre eut à continuer ses Fonctions Ecclesiastiques et que passé 700 hommes donneroint Temoignage au M. qu'il avoit preché de la même manière qu'il l'avoit insinué au magistrat à Herisau etc. La Commission se rendit cependant dans la maison du secretaire Luz, le cabaretier produit 12 Temoins et le Parti du M. presenta un Ecrit contenant que les 12 Temoins etoient des Cocquins et Parjures ipso facto et par consequent incapables de rendre Temoignage contre $\frac{4}{5}$ de la Communauté; 600 h. marchèrent aussi tous près le Lieu du Rendésvous et em-

menerent avec Eux le M., ainsi la Commission se dissolva sans rien faire. Le Magistrat voyant ses Decrets meprisés et son autorité fletrie, s'assembla en grand Conseil à Trogen, le 28. Fevr. n. st. le M. y comparut à la tête de 700 h. ou à peu près, auxquels se joignirent peu à peu d'autres gens de Communautés voisines; tout ce Peuple etoit fort paisible jusqu'à 6 heures du soir qu'il Luy fut dit, que le magistrat Luy feroit scavoir bientôt sa sentence; mais pendant que ce Peuple s'assembla devant la maison du Conseil pour l'entendre, le magistrat sortit sans Luy rien dire. Quand le peuple vit cela, il écuma pour ainsi dire de Rage, courut avec Fureur après les magistrats, leur fit rebrousser chemin avec violence, renversa les 2 Landammes, enfonça une Côte ou peu s'en faut au Landa. A., emporta Peruque et chapeau à Mr. W., chassa tout les autres à Coups de Poings et des Pieds pour se rendre derechef sur la maison du C. Quelques uns qui s'enfuirent furent ramenés par Force, et d'autres scurent se cacher dans les Brossailles que leur Recherche devint inutile; les Cris, les Hurlemens, les carrosses (?) ça et là firent alors un Bruit si terrible que cela perça les nues et attira un grand nombre d'autres gens, de sorte qu'il se forma un assemblage de passé 2000 h. Nos gens qui ont avalé tant des Pilules amers depuis près de 2 ans et qui ont été obligé à un silence inaccoutumé, prirent la Revenge en vray Possedés (Besessene). Tout ce Peuple demanda une Landsgmeind pour la tenir en 8 jours à Tuffe; le magistrat qui etoit en des angoisses aussi grands que nous l'avions été à Herisau 8 jours avant la Landsgm. de Tuffe il y a 2^{1/2} ans, fit proposer divers moyens par Mr. le Doyen ministre à Trogen, pour appaiser le Peuple, mais tout cela fut inutile, nos gens commencerent même à gronder contre le Doyen, disant qu'il n'etoit pas de son office de parler au nom du Senat, et Luy enjoignirent qu'il eut à se retirer dans sa maison s'il ne vouloit pas etre maltraité; le magistrat fut obligé à la fin d'accorder une Landsg. ayant été comme assiegé jusqu'après minuit, alors le Peuple se retira avec des grands cris de Joye et le ma-

gistrat alla souper; on apprit ce manège à Herisau à minuit, on y assembla le Conseil de la Communauté, et on y delibera d'envoyer des gens au secours du magistrat, à ce que l'on dit, mais personne ne voulut marcher. Le lendemain on assembla les espèces des Kilchhörinnen dans toutes les Communautés hinder der Sittren et dans 2 vor der Sittren, on repandit en même tems divers faux Bruits touchant mon Père, l'art. 83 etc. etc. Schönen Grund voulut une Landsgm: Urnäschen la refusa, mais voulut une suspension de l'affaire de Tuffe jusqu'après la Landsgm: toutes les autres n'en voulurent pas non plus, l'ordinaire étant si proche. Le Dimanche on tint des Kilchhörinen plus compllettes hinder der Sittren, auxquelles le magistrat fit demander des Trouppes pour le soutenir dans sa Judicature, toutes les refusèrent horsmis Herisau; on les somma alors de marcher beym Eyd, à ce que l'on dit. Le magistrat s'assembla à Tuffe le 7 de ce mois avec son Peuple; la cave du ministre y fut vidée etc. (?) Vers le soir il marcha à Trogen avec une suite de 50 cavaliers et plusieurs Compagnies des Piétons qui vinrent icy sur la place, demanderent d'abord ou etoient les maisons du Statthalter Z. commencerent à les insulter par des Pelotes de neige et des Batons; mon Père etoit déjà en Lieu de sûreté, un de mes Frères sauta par la Fenetre et s'enfuit, mon second Frere et moy restâmes. Le Landweibel vint avec le sceptre pour mettr le Hola, d'autres gens accoururent aussi à notre secours, sachans que nous ne nous etions pas interessés dans l'affaire de Tuffe et du 28. Fevr. Le magistrat nous fit promettre en même tems sûreté entiere; tous les gens du Parti François de Tuffe, Gaiss etc. se rendirent aussy icy, de sorte que nous logeâmes à Trogen 1200 h. ou à peu près. Ils n'étoient armés que d'Epées et des Batons, nous logeâmes dans nos 2 maisons près de 90 h. qui se comportèrent fort sagement, le magistrat a promis de payer tous; on divulguà à Heri: que tout le monde etoit sous les armes à Trogen quoyqu'on n'y pensât seulement pas; on dit encore dans la nuit du 7 au 8^{me} qu'on sonne le Tocsin à Tuffe, ce qui n'étoit pas vray non

plus et causa pourtant la seconde marche le 8^{me} dont passé 600 hommes marchèrent zum Speicher et quelques 100 restèrent à Tuffe, et tous s'en retournerent le même jour, nous gardâmes les nôtres 90 h. jusqu'au 9^{me} pour nous garantir des Coureurs (Herumstreicher), qui causèrent des Desordres ça et là. Je me suis bien divertî avec ces gens là, en fumant, beuvant et discourant avec Eux de 1000 sottises. Le Conseil se sépara le 9^{me} après avoir fait mettre le pauvre Diable de sacristain de Tuffe au Pilory (auff den Pranger), donné la sentence à un autre H. de Tuffe à côté du Bourreau, mis en Prison un 3^{me} et ordonné une Commission pour faire des Perquisitions exactes de tous les Autheurs, Fauteurs et Acteurs dans ces Troubles; elle est actuellement assemblée à Tuffe et se rendra ensuite à Trogen, le Bourreau trouvera selon tout apparence de la besogne, tout cela causera une Landsgmeind fort turbulente; on ne s'est pas voulu opposer icy à la marche de ces Trouppes pour plusieurs Raisons et entre autres pour celle-cy que le magistrat est reconnu pour tel de toutes les Communautés, et qu'elles ne marchèrent à la suite que pour sa Defense et à ses Depens; on auroit pu traiter une Resistance de Rebellion etc. Dem pfarrer von T. ist dass predigen zu Statt und Land beym Eyd nidergelegt, und ihme und 9 andren (worunder auch der Statthalter Örtli) mit Leib und Guth beim Eyd jns land gebotten; vous garderez tout ce chose, sur tout cecy s'il vous plait. —

Nr. 46. 4. April 1735 (an Bodmer).

Mr. W.(alser) zum Speicher duquel je vous ay envoyé le 2^{me} mars son Projet touchant la chronique d'Appenzell, attend avec Impatience une Reponse sur sa Demande à vous par moy faite, ce que vous possedez de Tschoudy etc. —

.... tout le monde (et moy en particulier) plaignoit le sort des pauvres gens de Tuffe et Trogen, qui au nombre de près de 30 hommes (tous des meilleurs Familles de Tuffe) ont été privés de leur Honneur et Biens et quelquesuns punis par les mains du Bourreau. . . .

Nr. 47. Gaiß, 12. Mai 1735.

.... notre Landsgmeind est passée et si la semaine prochaine sera encore écoulée, nous aurons un Repos continu; je ne vous parleray point de toutes les machines qu'on a fait jouer de part et d'autre pour avoir cause gagnée. pour moy je ne m'y suis mêlé en aucune maniere, ne me souciant guere que Pierre ou Jean l'emporte, pourvu qu'on me laisse jouir d'une Tranquillité si non philosophique, du moins naturelle; aussi ay-je eu entiere sureté à la Landsgmeind, il n'y eut qu'un Fripon qui me donne un coup de la gorde de son Epée sur ma tête, n'ayant pas ôté mon chapeau à son gré; il y eut pour le reste beaucoup de desordre et bien du sang repandu, mais de tout cecy de Bouche.

Nr. 59. 5. April 1736 (au Bodmer).

Mr. Moutach est capable de faire une belle et solide Histoire de nos Troubles et je souhaiterois fort de la voir inserée dans votre Biblioth: mais il y a une Piece dans l'Abschied de Frauenfeld, qui nous causeroit un nouveau Prejudice si elle seroit publiée, quand vous aurez donc le mscrt. en main, je vous indiqueray cette Piece là et en cas qu'elle y fut, je vous prieray de même que Mr. Moutach (qui m'est fort connu) de la supprimer dans l'impression. Toute l'affaire consiste en 3 Points capitaux: le 1^{er} (et l'unique pour lequel on commencea la querelle) est, si l'on a préjudicié au Pays par l'article 83 du Tr. de Roschach ou Bade? le 2^d, si l'on a innove quelque chose dans l'ancienne Forme de notre gouvernement democratique, en n'ayant pas porté le dit art. 83 dans son tems devant l'assemblée générale du Peuple et fait Infraction par là dans la Liberté du Peuple? le 3^{me} si l'on a prejudicié à la Souverainité, en ayant demandé avis aux cantons de Z. et B. sur le Point contesté? et moy je réponds que non sur tous les 3 Points, et le prouverois facilement et demonstrativement si besoin seroit...

Nr. 60. 17. Mai 1736 (an Bodmer).

Notre Landsgm. a été aussi paisible qu'on en ait jamais vu de memoire d'Homme, elle etoit en même tems fort petite, le $\frac{1}{3}$ du Peuple y manqua et quantité de ceux qui s'y trouverent ne daignerent pas seulement de lever leurs mains ou de se rendre sur la Place, de sorte que tous les mehr etoient généralement parlant fort petits. Si tous les mécontents, les nonchalans, les peureux etc. (qui pour la plupart sont restés chez Eux) s'y auroint trouvés, nous aurions vu du changement; d'autres ont été nommés à la Place du Landa. W. sans contradictions, quoiqu'il emporta le mehr, le Boursier Mock et le Landsh: Louz coururent le plus grand Risque, enfin quantité des gens du Parti dur ou rigide commencent à se lasser de quelques magistrats également sots et tyanniques.

Nr. 61. 21. Juni 1836 (an Bodmer).

.... les nôtres (affaires) sont fort paisibles, Houndwil a cassé (sic!) une demi douzaine de leurs Conseillers du Parti rigide et les a remplacé par des vieux conseillers déposés de notre Parti, Waldstatt a retabli un Capitaine que le nouveau magistrat avoit rendu incapable de Regence, et ils ont passé tous sans opposition.

Nr. 65. 5. Nov. 1736 (an Landschreiber Weiß).

.... Les Princes Etrangers n'ont plus d'Egard pour les Suisses, leur Desunion et l'amour de l'interet propre au Prejudice de l'Interet commun de notre Patrie en sont causes, je pense toujours que nos Republiques approchent de leur Fin.

Nr. 67. 9. (?) 1737 (an Bodmer).

Deux des plus malins des Visigoths ont bu depuis peu dans un cabaret de leur Capitale à la Santé des vieux chefs des Ost-Goths, faisans vœux qu'ils pussent vivre encore jusqu'au changement des (sic) qui approche.

Nr. 68. 10. Jan. 1737 (an Bodmer).

Le Roy des G. commence à etre siflé, mocqué et contre-quarré en tout ce qu'il entreprend, de ses plus forts adherens et plus grands supports; aussi est-il fort mécontent et souhaiteroit fort de n'avoir jamais brigué sa charge, apparemment qu'il a peur du Contrecoup etc.; etre chef de Canaille est une belle Royauté, les plus honnêtes gens n'y donnoient pas leurs mains et les plus grands criards commencent à revenir. . . .

Nr. 72. 31. März 1737 (an Bodmer).

J'ay pensé mille fois que le chef des Goths s'etoit laissé gagner par les chefs des Huns, leur voisins au Septentrion, avec lesquels il a des Liaisons fort etroites déjà depuis longues années, et a mis par la sa Patrie à 2 doigts de sa Perte au Risque de son Honneur etc. Cet homme là perd cependant furieusement de son Credit et il y a apparence que le nuage qui se forme peu à peu crevera sur sa Tête en peu d'années, les plus mutins commencent à dire hautement qu'on les avoit joué et trompé et se rangent au Parti contraire, d'autres sont tout honteux de leurs discours et insolences, mais gardent encor le silence. Je ne crois pourtant pas qu'il y aura du changement à la prochaine assemblée generale, quoique quantité des gens même du Parti adverse pretendent le contraire. . . . Pour moy, je ne m'y mele plus ni en bien ni en mal, le gros du Peuple est sot et volage, le D. . . s'y fie!

Nr. 73. 11. April 1737.

. . . . par bonheur ce malheur (Grossen Bankerott in Rorschach) [Hofmann] ne tombe pour la plupart que sur les gens du Parti dur. . . . les moderés se réjouissent de ce malheur pour un Esprit de vangeance.

Nr. 85. 7. Oft. 1737. Betrachtungen über Genfer Unruhen.

Pretexter la liberté c'est aller la Route battue de tous les soulevemens depuis Adam jusqu'à W. et le Fort. . . Il n'y a point d'ordres d'Etat dans une assemblée generale du

Peuple, le moindre cocquin donne son suffrage comme le plus honnête Homme, et le Landamme n'a plus de voie décisive qu'un garçon vachier (Handbub) pourvu que celuyci ait atteint l'age de 16 ans. Tous les magistrats ont péché, pechent et pecheront en toute Eternité, et les Peuples de même. Brigues, Factions, Interets propres etc. regneront de part et d'autres aussi longtems qu'il y aura des Hommes; heureux l'Etat ou il y en a le moins; mais pour faire fin à cette matière je ne dis plus rien, que seulement que dans un trop grand Repos les humeurs croupissent et tout le Corps tombe dans une Espece d'indolence et d'inactivité qui peut être fort dommageable dans beaucoup des Rencontres, aussi il faut quelquefois de mouvemens extraordinaire pour remettre en Train le corps et tous les membres; on a qu'à prendre garde que tous ces mouvemens fievreux ne se changent en convulsion et Frenesie et pour y remedier il n'y a point des meilleures manières que des mediateurs sages, habiles et courageux.

Nr. 96. 21. April 1738 (an Bodmer).

Un de nos Caroliniens, Fils de ma Tante, est de retour de ce Pays-là, il le maudit en gros et en détail, ma Tante et son mary y sont morts et passé 30 personnes de leur compatriotes. N'auriez-vous pas envie de voir notre assemblée générale? elle se tiendra ici cette année, d'ici en 3 semaines, c'est à dire le 30. avril v. st. ou 11. may n. st. Il y faudra élire un nouveau Secrétaire et remplacer le Statthalter Meyer et le Boursier Mock que les gens de sa Communauté veulent casser (chasser) de toute force, le traitans de coquin, Schelm, Dieb, Miet- und Gaben-Fresser, Lump etc. il étoit pourtant un des plus fermes soutiens du Parti dur et un vray Restaurateur de Liberté, à leur avis

Nr. 99. 8./19. Mai 1738 (an Bodmer).

Vous avez raison, mon cher Amy, quand vous dites, qu'il vaut mieux que nos affaires se remettent d'un sens rassis que par boutades. Le Peuple commence à faire réflexion

sur les Folies et à s'en repentir, les Durs du Parti français sont fort morfondus et les plus mutin disent qu'il falloit rassembler derechef la Generalité du Peuple. Il y a à present apparence que l'on cessera en 2 ans ou plus tard le Mehr touchant l'incapacité de 30 à 40 personnes d'entrer dans les charges, mais soit que cela se fasse ou non, je vous assure que je ne me meleray plus des affaires du Gouvernement, en depit de la Loy.

Nr. 105. 8. Sept. 1738 (an Bodmer).

Vos Paysans font mal d'aller en Caroline . . . la plupart de nos gens y sont morts. Le Landsh. Tobler ecrit à la vérité qu'il y est très bien établi et qu'il ne regrette nullement sa Patrie, mais il a ses Raisons d'écrire de la sorte et ses Paroles ne sont pas articles de foi, je souhaite pourtant de tout mon cour qu'il y soit heureux.

Nr. 113. 1. Dez. 1738 (an Bodmer).

J'ay eu depuis peu un petit procès avec les Capitaines et Conseillers de Gaiß, qui a été terminé en ma faveur et à la honte de mes antagonistes. Il s'agissoit d'un Payement de 100 Livres de Poudre qui avoient été consumés pendant nos Troubles, c'est là un échantillon du changement dans nos affaires.

Nr. 130. 7. Dez. 1738 (an Bodmer).

Le grand Conseil a décreté unanimement et donné ordre en consequence à Mr. le Min. Zum Sp. qu'il ne devoit en rien toucher l'Histoire de nos Troubles dans sa chronique.

B. Histoire des Goths.

Nr. 53. 1. Ott. 1735 n. st. (an Bodmer).

L'Envie ou si vous voulez, la Folie me prend de composer pendant le cours de cet Hyver et dans mes Heures de Loisir, l'Histoire des Ost- et Visi-Goths, j'y traceray le caractere des Acteurs et appelleray toutes choses par leurs

noms, je tacheray aussi à tirer toutes les causes des Evenemens de leur vray source, mais je n'en diray pas le moindre petit mot à Personne et afin que personne ne m'y attrappe en l'ecrivant, je la composeray en françois ou que me conseillez vous, mon cher ?

Nr. 54. 19. Oct. 1735 (an Bodmer).

Je feray mon Histoire des Goths (vel quasi) sans emprunter des noms, je nommeray les Acteurs et les Lieus des Actions par leur noms propres, et quand je l'aurayachevé, j'en formeray peut être un Extrait des Incidens les plus interessans sous des noms empruntés, mais tout cela en cachette; je l'ecris en françois pour que personne ne m'y attrappe; nos gens entrent dans mon Etude sans façon et moy je laisse volontiers mes Ecritures sur la Table; je premets à cette Piece une Description naturelle du Pays des Goths, du Genie et moeurs du Peuple et de la Forme du Gouvernement, comme un moyen propre de faciliter l'Intelligence des Evenemens etc. J'ay déjà fait on plutot ebauché une bonne partie des dits Preliminaires, ne trouvez vous pas cela necessaire?

Nr. 55. 19. Januar 1736 (an Bodmer).

Je viens d'achever les Preliminaires de l'Histoirs des Goths, ils sont devenus plus longs que je ne pensois dabord les faire, je les crus absolument necessaires pour faciliter l'intelligence de l'Histoire; un medecin ne sçauroit connaitre une maladie, à moins qu'il ne connoisse l'Etat de santé.

Il faut donc sçavoir aussi l'ancienne Forme du Gouvernement et le Genie du Peuple avant qu'on puisse juger au derangemens; je voudrais que vous vissiez cette Ebauche et que vous y mettiez vos Reflexions et conections; je commenceray l'Histoire quand j'auray rassemblé tous les materiaux qui sont hors du Pays depuis plus d'une Année et ou je renvoyeray encor le tout avant l'assemblée generale du Peuple, qui se tiendra icy le Printemps prochain.

Nr. 56. 9. Febr. 1736 (an Bodmer).

L'Histoire des Goths est commencée, mais elle n'est comme je vous ay dit, qu'ebauchée, les Interruptions continuelles font, que le tout ne paroit qu'un amas confus des Pensées detachées et on aime mieux d'attendre jusqu'à la fin, avant que de la remettre en ordre; les Preliminaires contiennent après l'Introduction, les chap. suivants:

- 1° La Situation du Pays
- 2° L'Etymologie du nom
- 3° Terroir et climat
- 4° Fertilité et Sterilité
- 5° Commerce et Fabriques
- 6° Education
- 7° Exercices
- 8° Genie et moeurs
- 9° Etat Politique et Forme du Gouvernement
- 10° Etat militaire
- 11° Etat Ecclesiastique
- 12° Relation succincte des principaux Evenemens jusque vers la Fin du Siecle passé,

le tout accompagné des Reflexions, ce qui fait en toute près de 50 Pages in 4°. La 2^{de} Partie contient: 1° Pretexte des Troubles et la Source. 2° Preamble des Troubles de l'an 1714 et Execution du Traité de Roschach l'an 1729. 3° l'autheur des Troubles et leur vraye source. 4° Commencement et Continuation des Troubles jusqu'à l'assemblée de Tuffe. Ce dernier chapitre n'est encor que commencé, mais comme je vous dis, les Interruptions frequentes font souvent perdre le Fil des Pensées. et d'ailleurs l'autheur est trop paresseux tant pour mediter sur des matieres aussi frivoles que pour parcourir mille sortes d'Ecrits sur un Incident de trop peu d'importance pour meriter toute son attention; je vous communiqueray le tout dans son tems, mais je n'oserois le confier à la Poste, principalement la 2^{de} Partie.

Nr. 58. 15. März 1736 (an Bodmer).

.... L'autheur de la pretendue H. des G. n'a plus rien fait depuis 3 an 4 Semaines, tant faute d'Humeur que faute de tems, il reprendra son Travail (ou plutot son amusement) la semaine qui vient, suppose que l'Humeur luy revienne.

Nr. 59. 5, April 1736 (an Bodmer).

.... L'autheur de l'Histoire des Goths ist eine geraume Zeit ber auff der faulen Haut gelegen, et n'a plus rien fait depuis plusieurs semaines, peutetre qu'il attendra jusqu'à la Landsgemeind, peutetre que non, suivant que l'Humeur le prendra.

Nr. 68. 10. Jan. 1737 (an Bodmer).

Il s'en est peu fallu que vous n'ayez donné de l'aiguillon dans ma chair, pour continuer l'Histoire des Troubles des Goths, quoiqu'elle n'en vaille ma foy pas la Peine, peutetre que L'Humeur m'en prendre, peutetre que non; je tireray pourtant au 1^{er} jour le mscrt. commencé de la Poussiere ou il est enseveli et que je n'ay vu depuis près d'un an.

Nr. 69. 27. Jan. 1737 (an Bodmer).

L'autheur de l'H. des Goths a repris son Travail, mais il n'y travaille que quand il est en mauvaise Humeur, employans ses bons momens à autre chose et je trouve qu'il fait bien

Nr. 70. 15. Febr. 1737 (an Bodmer).

Vous avez raison quand vous dites que l'autheur de la pretendue Histoire des Goths vous paroit etre lent et froid etc; c'est là un effet de son Temperament qui le porte plutot a se mocquer des coups de la Fortune qu'à s'en formaliser.

Nr. 80. 8. Juli 1737 (an Bodmer).

Je reprendray mon Travail sur l'Histoire des Goths, aussi tôt que l'humeur me reprendra, il y a bien de l'apparence que l'hyver m'y determinera.

Nr. 81. 29. Juil. 1737 (an Bodmer).

Je n'ay pas lu encore l'ouvrage de Mr. le Landsh. T. faute de Loisir, mais mon pere l'a lu d'un bout à l'autre, il y trouve tant d'Exactitude et des verités des Faits qu'un Lecteur s'y peut fier sans scrupule; j'ay remarqué en feuilletant quelque peu et à la hate cet ouvrage, qu'il y avoit par cy par là des observations, qui m'avoint echappés de la memoire, ainsi il contribuera à perfectionner en quelque façon l'Histoire des Goths.

.... Mr Moutach avait fait à la vérité une Relation de nos Troubles, mais elle est gardée dans les archives de Berne

Nr. 91. 30. Déc. 1737 (an Bodmer).

La continuation de l'Histoire des Goths n'a pas été reprise encor faute de tems.

Nr. 92. 26. Jan. 1738 (an Bodmer).

L'autheur de l'Histoire des Goths a repris son travail, mais il n'avance guere, tant parcequ'il est interrompu cent fois par jour que parceque sa mauvaise humeur ne le prend que par boutades et il n'y travaille que pendant ces sortes d'Ame.

Nr. 93. 6. März 1738 (an Bodmer).

.... mais à propos des Goths, vos vœux sont exaucés à l'égard de leur pretendu Historien il a poussé son Travail jusque bien avant dans le mois de mars de l'an 1733, et il a même osé s'emanciper de composer une Harangue de 5 Pages, qu'il suppose que les Députés des Alliés des Goths devoint adresser au Peuple assemblé en corps dans la Capitale des Visigoths, plutot que de luy accorder les 2 Declarations qu'ils ont été obligés de revoquer ensuite, et de faire une Retirade qui avoit presque l'air d'une fuite. Mandez-moi, je vous prie, s'il luy est permis de garder encore quelque tems votre mscr. ou s'il doit vous le renvoyer bientot, en ce dernier cas il seroit obligé de copier quelques piece, et au premier il n'en feroit que des Extraits là où le Journal le meine à mesure qu'il avance.

Nr. 94. 17. März 1738 (an Bodmer).

Le pretendu Historien des Goths a cessé depuis quelque tems son Travail, mais il recommencera cette semaine, il est occupé à decrire la Bataille qui s'est donnée à coups des Batons; la Harangue supposée est plutot un Effet de sa Rate que de son Esprit; il gardera votre manuscrit . . .

Nr. 95. 27. März 1738 (an Bodmer).

Le pretendu Historien Gothique vous fait ses tendres Complimens et mille Remerciemens pour vos soins et Promesses à luy procurer les missives en question, il vous envoiera une Liste de celles qu'il a déjà en mains, mail il ne scauroit absolument pas promettre positivement d'achever son ouvrage jusqu'au Printemps prochain . . . il a déjà ecrit près de 200 pages sans y comprendre la Description generale du Pays des Goths. . . .

Nr. 96. 21. April 1738 (an Bodmer).

. . . Ne scauriez vous pas me procurer l'année 1733 du Mercure Suisse, je le souhaiterois d'autant plus parce qu'il contient une Description succeincte de nos Troubles et qu'il me compleッteroit mon ouvrage.

Nr. 99. 8./19. Mai 1738 (an Bodmer).

L'Autheur Goth. vous doit toute sa diligence et sa Joye de voir bientot la fin de son ouvrage, le reste pourra etre ajouté et inseré à Loisir, cela sera bientot fait. On me fait esperer d'avoir aussi per tertium une Histoire faite par un Visigoth !

